

Tamarin, le 8 avril 2022

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations pour la réinscription de votre enfant pour l'année scolaire 2022/2023.

Dans ce dossier, vous trouverez :

- Les grandes étapes de la réinscription à l'école Paul et Virginie pour l'année scolaire 2022/2023.
- Les précisions pour chaque étape.
- Les premières informations concernant la rentrée d'août 2022.

Ce dossier est complété par les documents suivants :

- Annexe A - Le Règlement intérieur
- Annexe B - Les listes des ouvrages
- Annexe C - Les listes des fournitures
- Annexe D - Le formulaire de prélèvement automatique
- Annexe E - Les tarifs 2022/2023
- Annexe F - Le calendrier scolaire 2022/2023
- Annexe G - Le courrier relatif aux frais de scolarité des bienfaiteurs

Nous restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

## LES GRANDES ETAPES

### ETAPE 1 : Commande d'ouvrages scolaires

**8 au 22 avril 2022**

**Commande des ouvrages** auprès d'IPBD (ou le libraire de votre choix) en leur adressant le bon de commande établi à cet effet.

### ETAPE 2 : Réinscription en ligne

**8 avril au 1er mai 2022**

**Réinscription en ligne via deux formulaires à compléter, valider et imprimer :**

- Formulaire 1 : Réinscription 2022/2023.
- Formulaire 2 : Reconnaissance d'obligation de prise en charge à la sortie de classe.

### ETAPE 3 : Dépôt du dossier complet à l'Ecole

**2 au 31 mai 2022**

**Dépôt de la version papier à la réception de l'Ecole :**

- Des deux formulaires complétés en ligne, imprimés puis signés par les deux responsables légaux.
- Du formulaire de prélèvement automatique renseigné et signé.

### ETAPE 4 : Récupération des ouvrages scolaires

**26 aout 2022**

**Récupération des ouvrages commandés auprès d'IPBD avant le 22 avril et possibilité d'achat des fournitures scolaires à l'école.**

Il ne vous restera plus qu'à accompagner votre enfant dans la préparation de son cartable !

## LES PRECISIONS POUR CHAQUE ETAPE

### ETAPE 1 : commande d'ouvrages scolaires (CP au CM2)

Vous avez le choix de **passer commande avec notre prestataire, la librairie IPBD**, ou d'acheter les ouvrages par vous-même. Toutefois, il est indispensable que votre enfant apporte ses ouvrages le jour de la rentrée.

Vous trouverez en annexe B la liste des ouvrages de la future classe de votre enfant.

Dans le cas où vous choisissez de passer par IPBD, merci de remplir le bon de commande de l'annexe B (en barrant les titres que vous ne souhaitez pas commander), d'effectuer le virement bancaire puis d'envoyer un mail à IPBD avec les références du virement bancaire et le bon de commande rempli **plus tard le 22 avril 2022**.

### ETAPE 2 : réinscription en ligne

Quel que soit le niveau de votre enfant, et pour chaque enfant, il est indispensable de :

#### 1. **Compléter les deux documents en ligne avant le 2 mai 2022 en suivant les liens ci-après :**

##### - **Le formulaire de réinscription**

<https://edocsign.orion.mu/form?reference=be7bdeb8-7147-419e-910f-6a9e0361d515>

La référence bancaire à préciser dans le document en ligne correspond à la référence du virement effectué pour les frais de réinscription (fonds de dépôt, participation aux frais annexes et cotisation APEP) :

- *Fonds de dépôt : 5000 Rs*
- *Participation aux frais annexes : 3100 Rs\**
- *Cotisation APEP (300 à 500 Rs suivant le nombre d'enfants conformément au Règlement intérieur).*

*\*En raison de l'enseignement à distance durant l'année scolaire 2021/2022, la participation aux frais annexes est de 3100 Rs (et non de 4000 Rs comme indiqué sur la fiche des tarifs) uniquement dans le cas d'une réinscription pour 2022/2023.*

Nous vous rappelons que le non-paiement des frais de réinscription 2022/2023 entraînera automatiquement la déscolarisation de votre enfant au sein de l'Etablissement.

##### - **Le formulaire de reconnaissance d'obligation de prise en charge à la sortie de classe**

<https://edocsign.orion.mu/form?reference=491912a0-0dd9-49de-a202-c4f2b5657734>

#### 2. **Valider les formulaires complétés en ligne.**

#### 3. **Imprimer les deux formulaires complétés en ligne puis les signer.**

### ETAPE 3 : Dépôt du dossier complet à l'Ecole

Remettre en mains-propres, à la réception de l'Ecole, les versions papier signées des deux formulaires et le formulaire de prélèvement automatique (annexe D) entre le 2 et le 31 mai 2022.

Comme mentionné dans le Règlement intérieur, vous avez deux possibilités pour régler les frais de scolarité :

1. Paiement en 10 mensualités de septembre 2022 à juin 2023 (annexe D) obligatoirement par prélèvement automatique avant le 5 de chaque mois.
2. Paiement de la totalité des frais de scolarité annuels, en un seul paiement, avant le 30 septembre 2022, et bénéficier d'une remise de 3% sur la somme totale des frais de scolarité conformément à l'article 26 e. du Règlement intérieur.

### ETAPE 4 : Récupération des ouvrages scolaires

Les parents qui ont commandé les ouvrages scolaires par IPBD avant le 22 avril 2022, les récupéreront le vendredi 26 août 2022 entre 13h à 17h l'école Paul et Virginie auprès d'un employé d'IPBD. Après cette date, il ne sera plus possible de récupérer les ouvrages à l'Ecole (il faudra les récupérer auprès d'IPBD).

Des papèteries seront présentes le même jour pour vous permettre de vous procurer les fournitures de votre enfant.

Les listes des fournitures scolaires sont disponibles en annexe C.

Nous vous rappelons que, comme l'année dernière, l'école achète et gère une partie des fournitures scolaires qui sont comprises dans les frais annexes.

## LES PREMIERES INFORMATIONS CONCERNANT LA RENTREE D'AOUT 2022

Vous trouverez ci-dessous les premières informations concernant la rentrée 2022.

Un courrier vous sera adressé le 17 aout 2022 pour préciser ces informations et réussir la rentrée 2022 de votre enfant.

### Dates de rentrée

**Pour les élèves des classes élémentaires** (du CP au CM2), la rentrée est fixée au **lundi 29 aout 2022 à 08h15**. Les cours se termineront à 14h50.

**Le jour de la rentrée, chaque élève doit apporter les fournitures et les ouvrages.**

**Pour les élèves de la maternelle**, la rentrée se fera le **mardi 30 aout à 8h**. Les parents pourront rester en classe jusqu'à 8h30.

### Restauration scolaire

Un service de restauration scolaire vous sera proposé du lundi au vendredi dès le lundi 29 aout 2022. Des précisions à ce sujet vous seront envoyées dans le communiqué de la direction du mercredi 17 aout 2022.

### Activités périscolaires

La liste des nouvelles activités et les modalités d'inscription vous seront également transmises dans le communiqué de la direction du mercredi 17 aout 2022.

### Règlement intérieur

Nous vous rappelons que l'inscription à l'école implique l'acceptation du règlement intérieur que nous vous invitons à relire et qui est disponible en annexe A.

### Calendrier scolaire

Vous trouverez en annexe F le calendrier scolaire de l'année 2022/2023.